

ENTRÉE LIBRE

**Mercredi**  
**6 juin 2018**  
de 18h30  
à 21h

**AIX en  
Provence**

Cité du livre

Amphithéâtre  
de la Verrière  
Parking Méjanes

Ouverture des portes 18h

Renseignements  
Tél. 06 87 79 32 82

100 ANS APRÈS...

# LA PRESSE

## DANS TOUS SES ÉTATS

### 18h30 UN SIÈCLE DE COMBATS

Charte éthique, clause de conscience et carte de presse, convention collective, numérique, buzz et clic, fake news et secret des affaires.

*Par Pierre GANZ, ancien de Radio France, membre de la commission déontologie du SNJ.*

### 19h15 MÉDIAS TRADITIONNELS & ALTERNATIFS

*Avec les étudiants du master métiers de l'information IEP Aix/Ejcam.*

### 19h30 COMMENT VA LA PRESSE EN PROVENCE ?

*Table ronde avec Djamal ACHOUR (Anonymal TV), Jean-Manuel BERTRAND (F3 Provence), Stéphanie CHASTIN (Turf Editions), Michel GAIRAUD (Le Ravi), Audrey LETELLIER (La Provence), Michel NEUMULLER (Aquo d'Aqui), Philippe PUJOL (prix Albert Londres 2014), Julien VINZENT (Marsactu) et un journaliste de La Marseillaise.*

### 20h00 C'EST VOUS QUI POSEZ LES QUESTIONS !

**LE SYNDICAT NATIONAL  
DES JOURNALISTES FÊTE  
SON CENTENAIRE**

# DÉCLARATION DU SYNDICAT DES JOURNALISTES EN JUILLET 1918

## MÉDIAS EN FRANCE : LES CHIFFRES

### CARTES DE PRESSE

35 047 journalistes  
dont 859 en Provence

### PRESSE ÉCRITE

919 titres  
dont 765 sur papier  
et 154 sur internet

### RADIO

1033 médias dont  
175 sur internet

### TÉLÉS

384 chaînes dont  
73 sur la TNT

« Un journaliste digne de ce nom garde le secret professionnel, n'abuse jamais de la liberté de la presse dans une intention intéressée, prend la responsabilité de tous ses écrits, mêmes anonymes, tient la calomnie, la diffamation et les accusations sans preuve pour les plus graves fautes professionnelles, n'accepte que des missions compatibles avec sa dignité professionnelle, s'interdit d'invoquer un titre ou une qualité imaginaire pour obtenir une information, ne touche pas d'argent dans un service public ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées, ne signe pas de son nom des articles de pure réclame commerciale ou financière, ne commet aucun plagiat, ne sollicite pas la place d'un confrère ni ne provoque son renvoi en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'Homme et dans la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre ».

